

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

NOTIONS DE SCIENCES DE LA TERRE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE

CODE : 32 31 10 U 31 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 février 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

NOTIONS DE SCIENCES DE LA TERRE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française, cette unité d'enseignement doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances générales en géologie, pédologie, agrologie et sylviculture en vue d'apprécier les facteurs d'évaluation d'un bien.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ♦ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ♦ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

En mathématique,

- ♦ traiter un problème en utilisant un tableau de nombres, un graphique ou une formule ;
- ♦ calculer des valeurs caractéristiques d'un ensemble de données statistiques ;
- ♦ interpréter et de critiquer la portée des informations graphiques et numériques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur - C.E.S.S.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir des concepts de base relatifs à la géologie, pédologie, agrologie et sylviculture ;
- ◆ de déterminer l'incidence de ces concepts sur l'évaluation d'un bien.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du critère suivant :

- ◆ le niveau de précision et de clarté dans l'emploi des termes techniques utilisés.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier et de caractériser des concepts de base relatifs à :
 - la géologie : origine, constitution, identification et classification des roches,
 - la pédologie : modes d'altération des roches, produits ferreux, classification des sols suivant leur constitution minérale, leur texture et leurs propriétés,
 - l'agrologie : cultures et engrains (description, rôle, ...),
 - la sylviculture : forêts, essences forestières et peuplement, modes d'exploitation et de gestion ;
- ◆ d'expliciter et d'établir l'incidence de ces concepts sur l'évaluation d'un bien ;
- ◆ de définir les principales améliorations foncières.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Sciences de la terre	CT	B	48
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60